



Suis # Corcio 1. 2 apouts - (post)
 # Couis 2. h a. (Mail del)

Arrondissement de SOISSONS

Canton de VILLERS-COTTERETS

Mairie d'OIGNY- en- VALOIS

6, rue principale-02600 OIGNY- en- VALOIS

Le 26.10.2020

C. Joubert
 + 2 Communes en complément


 C. Joubert

A Monsieur le commissaire enquêteur

Projet éolien Sommelans/Monthiers/Bonnesvalyn

Rappelons en préambule que tout ce territoire de l'Orchois et du Tardenois fut naquère projet d'un Parc Naturel Régional...

Leurs atouts : des paysages magnifiques, de plaines et vallées, des grandes exploitations agricoles céréalières et d'élevage.

Les élus ont fait d'autres choix, celui des parcs éoliens, mais on ne pourra pas comparer les richesses et les progrès apportés à ce territoire... le PNR n'ayant pas vu le jour.

L'environnement et les paysages ne sont pas leurs soucis premiers, la baisse des valeurs immobilières non plus, ni la concentration des projets, seules les ressources comptent.

Notre ressource à nous, c'est le paysage !

Ces choix nous les respectons ; je ne pense pas que ce soit à nous de les discuter en l'état, ils sont faits.

Nous rappelons cependant à ce niveau la position défavorable de la Région sur la multiplication de ces projets et celle, semblable, du Département, ainsi que celle prise lors de l'élaboration de notre SCOT.

Nous soulignons la forte « concentration » de machines déjà présentes au-delà de la Ferté-Milon vers Neuilly Saint-Front jusqu'à Château -Thierry ; de nouveaux parcs entraîneraient une « saturation » qui n'est plus souhaitable ni même supportable.

Ce projet prolongera et renforcera encore une « ligne de front » de machines, perceptible depuis tous les villages du sud, de jour comme de nuit. Notamment les villages des lisières de la forêt de Retz qui sont nombreux ou des sites comme : la Ferté-Milon, Faverolles, Vouty, Silly la poterie, Noroy sur Ourcq, Ancienville, Oigny en Valois, Corcy ferme de St Paul, Dampleux, Troesnes, bois de Hautwisson site Natura 2000, le monument des Loups et plus loin le site de Belleau en cours de labellisation UNESCO.

Il n'y a pas « d'innocuité paysagère » ; la multiplication des parcs mène à une profonde détérioration de la qualité du paysage et de sa perception à plusieurs dizaines de kilomètres.



Quelle sera l'attractivité des villages à l'heure où la ruralité attire de nouveau les citadins, où les chambres d'hôtes et les gîtes se multiplient ?

Beaucoup de nos villages sont équipés, ont du patrimoine de qualité qu'ils valorisent et qu'ils veulent faire partager. Ils veulent participer à la synergie générée par les projets de la CCRV, conscients de l'attractivité ainsi révélée.

Est-ce un mal de rechercher la « qualité » pour notre territoire ?

N'est-il pas légitime et d'intérêt général, de vouloir « préserver » une ressource également renouvelable, génératrice de développement, constitué par notre environnement architectural et paysagé ?

Il faut encore rappeler les orientations du SCOT de la CCRV et la création de zones AVAP sur le territoire, traduction de la volonté forte des élus sur ces choix. (Oigny en Valois, la Ferté-Milon)

Comme il est dit plus haut, on ne refait pas le projet mais on étudie ses conséquences sur notre territoire.

Cette notion de territoire est le ciment de la ruralité que nous défendons.

Contrairement aux choix des élus, évoqués plus haut, nous intégrons dans la notion de territoire, l'environnement, les paysages, la forêt de Retz, le riche patrimoine de la ville centre mais aussi des gros bourgs et des villages. Ce maillage ne se retrouve pas partout, c'est notre territoire, notre dynamisme, notre richesse.

Ce territoire n'est pas « ordinaire », il est remarquable et historique ; il a été récemment remarqué et fait l'objet de projets nationaux dont la réalisation rayonnera sur l'ensemble de la CC et des collectivités voisines.

Cette mise en synergie est un des enjeux de développement touristique vers lequel s'oriente la CCRV et donc tous les villages membres.

Si les territoires déjà équipés de parcs éoliens se remettent lentement à un niveau d'équipement qui réduit les inégalités entre collectivités partenaires, ces évolutions permettront un meilleur travail de collaboration et de projets communs notamment dans le cadre des PETR.

- Cependant, chaque territoire a ses spécificités :

Le développement éolien excessif c'est-à-dire la concentration des projets met en danger nos choix.

La conception même de « Territoire », son développement touristique et la synergie touristique induite.

Grâce à la création de la « Cité internationale de la langue française », à la restauration du château de Villers-Cotterêts, le territoire a été doté d'un projet international.

Premier château « renaissance » au nord de la Loire, Villers-Cotterêts a l'ambition de Chambord et de son environnement.

Le site du château doit « rayonner », il est source de développement. Il s'accompagnera de la création de sites d'hébergement, de chambres d'hôtes ou de gîtes dans les villages membres, dont l'attractivité sera déterminée par la qualité de l'offre, patrimoine, forêt, lisières, paysages et points de vue.

Tous les villages ou presque ont un château ; une route des châteaux est à l'étude.

La synergie est seule gage de réussite dans l'industrie du tourisme.



Les Offices de Tourisme travaillent déjà depuis plusieurs années dans cet esprit, activement.
La CCRV multiplie les offres, mais toujours appuyées sur la qualité de l'environnement ; c'est le cas de la création de la « voie verte » et l'adhésion au circuit de la « route européenne d'Artagnan », qui traversent le territoire d'Oigny.

Comment ne pas aller d'un point à un autre sans observer, comment ne pas prendre en compte le paysage et les monuments ?

Sites impactés par le projet et ceux déjà existants :

La forêt de Retz, bientôt labellisée « forêt d'exception » et ses lisières, dont Oigny est un essart. Le GR 11 qui traverse notre commune.

La voie verte : le projet sera très visible comme déjà les précédents, dans son tracé entre Villers-Cotterêts et la Ferté-Milon, notamment depuis le « pavé de Silly », la laie du Puits des sarrasins en forêt de Retz, plus loin, les châteaux de la Ferté-Milon, de Silly la Poterie, de Maucreux, nos proches voisins.

La route européenne d'Artagnan qui traverse également notre commune.

Nous rappelons que la commune d'Oigny est classée en AVAP, document d'urbanisme « supra » qui intègre la préservation non seulement du patrimoine bâti mais aussi du patrimoine paysager définissant des « cônes de vues » à préserver.

Pour les motifs évoqués ci-dessus,

La commune d'Oigny en Valois est défavorable à ce nouveau projet, considérant :

La Concentration des parcs déjà créés ; le projet avec 12 machines en plus entrainera une saturation et un « front » visible de jour comme de nuit qui annihile la perception des paysages et de la forêt.

La Forte covisibilité avec le village, les voies ou les sites emblématiques ouverts au tourisme, cités plus haut

L'atteinte à l'industrie du tourisme et à la synergie mise en place avec des projets internationaux ou européens.

Mécontentement des populations, atteinte au cadre de vie, perception négative de jour comme de nuit.

Atteintes aux paysages et altération de leur perception : Dans son SCOT, la CCRV s'est clairement prononcée pour les énergies renouvelables industrielles photovoltaïques (situation favorable) et de méthanisation (territoire agricole), pour la préservation des paysages, autre ressource

Atteinte à la perception qualitative du territoire par les visiteurs. On rappelle ici que la Cité de la langue française sera internationale et que la route d'Artagnan est européenne et le classement en AVAP de la commune.

Ce « front » coupe le territoire en direction de Château-Thierry (route du Champagne) mettant à mal les projets touristiques en synergie vers le sud, mais aussi du sud vers le nord.

Christine OLRY
Maire d'Oigny en Valois

Cosignataires

Reines: Douyieux
Famballes
Silly la Poterie

Téléphone : 03.23.96.84 81- 06.07.73.29.34

Courriel

Site internet : <http://oignyenvalois.fr>





Cosignataires

Christian POTEUX Maire de Faverolles



AMBISETTA Gerard Maire de Silly le Poteux





Cosignataires

Christian POTEAU Maire de Moyenneville



Guillaume SEGUIN Maire de Dampierre



Courriel

Téléphone 03 23 96 83 81 06 07 73 39 33

Site internet <http://moyenneville.fr>



Cosignataires

Christian BOTEAU Maire de Casverelles



CHRISTINA gerant Maire de Sully la Potherie



DESBOVES Alain - Maire d'Ancienville



Cooriel Téléphone : 03 23 96 84 81 - 03 29 73 29 34 Site Internet : <http://digny.walsh.fr>